

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 – 33
Séance du vendredi 24 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 24 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Dominique LUCIANI, premier adjoint.

Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19 Présents : 11
Nombre de membres en exercice : 19 Représentés : 04
Absents : 04

Membres présents : CORONA Jean, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BALDOVINI Antony (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), FRATICELLI Ange – Joseph (Pouvoir à Dominique LUCIANI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Laurence TADDEI)

Membres absents : BONIFACI Jean-François, BONY Sarah, CHEYNET Patrick, PERGOLA Marie-Ange

Date de la convocation : 18 juin 2022

Date d'affichage : 29 juin 2022

Date d'exécution :

Objet : DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2022 - 1

Le président rappelle au conseil que la Collectivité de Corse vient d'attribuer à la commune les aides destinées à financer les opérations ci-après dont le principe a été validé par délibérations :

Libellé opération	Délibération	Coût HT	Aide Collectivité de Corse	Auto
Requalification Clé des Chants	N° 2021-35 18/06/21	530 110, 60 €	159 033, 18 €	106 022, 12 €
Réfection voirie U Listincu	N° 2021-75 22/12/21	51 940, 00 €	6 363, 00 €	30 000, 00 €
Réfection Chemin de Suartello	N° 2022-10 25/03/22	15 760, 00 €	6 304, 00 €	1 576, 00 €
Sol souple École maternelle	N° 2022-13 25/03/22	10 089, 00 €	5 726, 00 €	3 817, 00 €
			177 426, 18 €	

Il convient dès lors d'intégrer au compte 13 de la section d'investissement du budget de la commune pour 2022 une recette supplémentaire d'un montant global de 177 426, 18 €.

S'agissant des opérations auxquelles se rapporte les recettes précitées, le président apporte au conseil les précisions ci-après :

L'opération relative à la requalification du bâtiment de la Clé des Chants donnera lieu à la création d'une nouvelle d'opération d'équipement sous le numéro 2022-6, laquelle retracera dans un premier temps deux mouvements ; d'une part, une dépense de 46 688, 64 € qui correspond au montant de honoraires de l'architecte (38 907, 20 € HT) et d'autre part, comme indiqué ci-dessus une recette de 159 033, 60 €.

La réfection du chemin de Suartello, estimée à 17 336 € TTC (arrondie à 18 000 €) est rattachée à l'opération d'équipement N° 98070 ouverte sous le libellé « Chemins communaux » ; le montant de la dépense est donc porté de 1 089 912, 74 à 1 107 912, 74€ ; le montant des recettes inscrites au compte 13 (805 305, 18 €) est abondé du montant de la subvention de la Collectivité de Corse affectée à cette opération (6 304, 00 €).

La réalisation du sol souple de l'école maternelle, inscrite en dépense dès le vote du budget primitif pour 2022, est rattachée à l'opération N° 2021-8 ouverte sous le libellé « Groupe scolaire » ; le montant de la recette inscrite au compte 13 et constituée d'un reste à réaliser de 7 367, 00 € est abondé du montant de la subvention de la Collectivité de Corse affectée à cette opération, soit 5 726, 00 €.

La réfection de la voirie du lotissement U Listincu fait l'objet de la fiche d'opération N° 2021-9 ouverte par délibération budgétaire modificative N° 2021-03 du 22 décembre 2021 lors de la budgétisation de la recette provenant du don manuel de 30 000 € effectué par l'ASL de gestion du lotissement. Cette recette est aujourd'hui abondée d'une somme de 6 363, 00 € correspondant au montant de la subvention allouée par la Collectivité de Corse. La recette globale actuellement affectée à cette opération s'élèvera donc 36 363, 00 € pour une dépense de 58 000, 00 € inscrite au BP 2022 en avril 2022.

Sont donc à intégrer au budget 2022 de la commune, d'une part des dépenses nouvelles pour un montant de 64 688, 64 € et d'autre part, des recettes nouvelles pour un montant de 177 426, 18 € ce qui porte les recettes inscrites au compte 1322 à 886 732, 54 €.

C'est l'objet de la délibération budgétaire modificative N° 2022/01 qui est proposée au vote du conseil municipal.

SECTION D'INVESTISSEMENT			DEPENSES		
Chapitre	Article	Libellé	BP 2022	Décision modificative (Dépenses nouvelles)	Montant des crédits ouverts après DM
20		Immobilisations incorporelles			
	2031	Opération 2022 - 6- Etudes Requalification Clé des Chants		46 700,00 €	46 700,00 €
23		Immobilisations en cours			
	2313	Opération 2021 - 9 - Réfection Voirie U Listincu	58 000,00 €		
	2313	Opération 98070 - Chemins communaux	1 089 912,74 €	18 000,00 €	1 107 912,74 €
	2313	Opération 2021 - 8 - Groupe scolaire	65 000,00 €		
TOTAL DEPENSES NOUVELLES				64 700,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT			RECETTES		
Chapitre	Article	Libellé	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative (Recettes nouvelles)	Montant des crédits ouverts après DM
13		Subventions d'investissement			
	1322	REGION	709 306,36 €	177 426,18 €	886 732,54 €
		Opération 2022 - 6- Etudes Requalification Clé des Chants		159 033,18 €	
		Opération 2021 - 9 - Réfection Voirie U Listincu		6 363,00 €	
		Opération 98070 - Chemins communaux (Chemin de Suartello)		6 304,00 €	
		Opération 2021 - 8 - Groupe scolaire (Sol souple Ecole Maternelle)		5 726,00 €	
TOTAL RECETTES NOUVELLES				177 426,18 €	886 732,54 €

Le conseil, après en avoir délibéré, décide par

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,












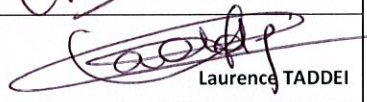
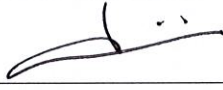

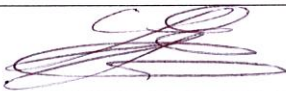
D'accéder à la proposition du président et d'approuver la délibération budgétaire modificative n° 2022-1.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Dominique LUCIANI, Premier adjoint.

Délibération N° 2022 – 33 – DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2022 - 1

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à D. LUCIANI	X				 Dominique LUCIANI
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à Laurence TADDEI	X				 Laurence TADDEI
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à					
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Dominique LUCIANI, premier adjoint

